

Département de la Drôme

Mairie de Châteaudouble

Châteaudouble, le 4 juin 2020

PROCES VERBAL COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE CHATEAUDOUBLE Séance du 3 juin 2020 à 20h30

Nombre de Conseillers

En exercice **15**

Présents **15**

Votants **15**

Date de la convocation du Conseil Municipal : 29 mai 2020

Date d'affichage du procès-verbal : 4 juin 2020

L'an DEUX MIL VINGT, le trois juin à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de CHATEAUDOUBLE (Drôme), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. BELLIER François, Maire.

Présents : MM. Sandrine BADON - Hélène BARBIER - Rachel BELLIER BRESSON - Alexandre BERGER - François COAT - Michel DOBEL - Philippe DOUVRE - Michel GRANDOUILLE - Daniel MANSON - Stéphanie MOULIN - Rainier MOUTOT - Cécile RAFFIN - William ROUX - Mireille VIGNARD

Absent excusé :

Secrétaire de séance : MME VIGNARD Mireille

---ooOoo---

1. École : embauche pour accroissement saisonnier d'activité (ménage école, garderie jusqu'aux vacances de juillet) :

Afin de rouvrir la garderie et faire face au protocole sanitaire mis en place pour la réouverture de l'école suite au COVID-19, il est proposé le recrutement d'un agent non titulaire en application des dispositions de l'article 3 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée relative à la fonction publique territoriale qui permet le recrutement d'agent non titulaires pour faire face à un accroissement saisonnier d'activité.

Le Conseil Municipal décide la création d'un emploi non permanent à temps non complet d'agent technique représentant 8 heures de travail par semaine en moyenne pour la période du 8 juin 2020 au 3 juillet 2020 inclus, autorise le maire à signer le contrat de travail.

Adopté : Une délibération sera prise.

2. Indemnités de fonction du maire et des adjoints

Monsieur le maire rappelle qu'il appartient à l'assemblée municipale de fixer le montant des indemnités de fonctions des élus, conformément au barème fixé par l'article L 2123-23 du CGCT et selon la strate démographique de la commune.

La population totale INSEE de la commune est fixée à 600 habitants par conséquent, le barème à prendre en compte est le suivant :

Population **de 500 à 999 habitants** :

- Taux maximal de l'indemnité du Maire 40.30% de l'indice brut terminal de la fonction publique (3 889.40€)
- Taux maximal de l'indemnité des Adjoints 10.70% de l'indice brut terminal de la fonction publique (3 889.40 €)

Monsieur le maire propose à l'assemblée le taux d'indemnité suivant pour :

- Le Maire : 28.50% de l'indice brut terminal de la fonction publique
- Les Adjoints 10.70% de l'indice brut terminal de la fonction publique

Considérant la volonté du maire et des adjoints de bénéficier d'un taux inférieur à celui précité,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, fixe comme indiqué ci-dessous les indemnités du maire et des adjoints, précise que cette indemnité entrera en vigueur à compter du 27 mai 2020 :

- Le maire : 31.00 % de l'indice brut terminal de la fonction publique
- Les Adjoints : 8.25% de l'indice brut terminal de la fonction publique

Adopté : Une délibération sera prise.

3. **Questions diverses :**

➤ **Commission culture :** Monsieur Philippe DOUVRE fait un compte rendu de la réunion de la commission culture qui a travaillé sur les points suivants :

- **Garderie - ALSH :** évolution possible du fonctionnement
- **Bibliothèque :** réouverture et fonctionnement du nouveau bâtiment
- **École :** réfection de la cour

➤ **Dépenses 2019 du RPI :** Présentation des coûts de fonctionnement

	Coût de fonctionnement	Remboursement auberge	Aide CAF + participation des familles	A charge des trois communes
ÉCOLE RPI	139 850 €			139 850 €
CANTINE	64 705 €	14 131 €		50 574 €
GARDERIE	20 856 €	19 979 €		877 €
ALSH	47 687 €		36 409 €	11 277 €

➤ **Collecte des textiles :** La collecte des textiles ne pouvant plus se faire avec le prestataire actuel. Les services de l'agglomération reprendront cette collecte et un conteneur supplémentaire sera installé.

Le prochain Conseil Municipal est prévu le jeudi 11 juin à 20h30

Fin de séance à 22h00